



📍 Arlon 6700

Créashop : 7e appel à projet

vendredi 05 avril 2019 à 09h56

Source : Commune

Créashop lance son 7e appel à projets. Dépôt des candidatures pour le 15 mai au plus tard

La Ville d'Arlon, soutenue par la Région Wallonne dans le cadre de son programme " Wallonie Commerce ", a mis en place dès la rentrée 2017 son projet Créashop. Nouvel outil pour lutter contre les commerces vides dans les grandes villes wallonnes, Créashop consiste en une aide financière pour attirer de nouveaux commerçants. Ce projet ambitionne de dynamiser le commerce spécialisé de centre-ville en octroyant des primes aux commerçants qui s'installent dans une cellule commerciale vide de plus de 6 mois. La prime Créashop n'est cependant qu'une infime partie du processus. En effet, il ne s'agit pas de lancer seulement une prime à l'installation mais de l'accompagner d'un véritable coaching afin qu'elle suscite une dynamique. Ainsi, à ce premier incitant peuvent s'ajouter au cas par cas des chèques spécifiques (gestion, design, digital, créativité, ...) qui complètent cette approche pragmatique. (www.chèques-entreprises.be)

En juin dernier et face à la croissance de biens vacants, la Ville d'Arlon a posé sa candidature pour la mise en place de cette première action.

Via Créashop, les candidats commerçants auront la possibilité de bénéficier d'une prime pour ouvrir un nouveau commerce. Cette prime financera jusqu'à 60% des frais d'aménagement liés à l'ouverture du commerce avec un plafond de maximum de 6.000€. Les candidats-commerçants ne seront cependant pas poussés de manière aveugle et irraisonnée à ouvrir leurs commerces. Ces derniers devront proposer un projet viable et de qualité répondant aux attentes des consommateurs de centre-ville et répondre aux critères de localisation précis pour être sélectionnés par le jury. Le candidat-commerçants devra en outre avoir été accompagné par un organisme spécialisé pour le montage de son projet et la réalisation de son plan financier et faire preuve d'originalité car le commerce de détail doit se réinventer au travers de nouvelles activités dynamiques, idées revisitées, concepts créatifs innovants par leur forme, leur contenu, et/ou leur façon de faire. Le jury de sélection sera composé de la Ville ; l'ACIA ; l'asbl Arlon Centre-Ville ; les deux SAACEs de la province à savoir Créajob et Challenge ; la CCILB ; Henallux et un représentant de la Wallonie.

La prochaine réunion et défense des projets face au jury aura lieu à la fin du mois de mai à l'Administration Communale de la Ville d'Arlon. Les dossiers de candidature Créashop sont donc à rendre au plus tard pour le mercredi 15 mai sur l'adresse creashop@arlon.be.

Pour tout renseignement, nous vous invitons à prendre contact avec l'asbl Arlon Centre-Ville. Une permanence est assurée chaque jour de 9h à 12h par Mr Aubry Lassance – 063/24.56.85.

Les formulaires d'inscription (ww.arlon.be, ma commune, commerces, aides) sont à remplir de façon manuelle ou dactylographiée et à scanner sur l'adresse creashop@arlon.be. Ceux-ci peuvent aussi être remis en main au propre au sein des locaux de l'asbl Arlon Centre-Ville (8, rue Paul Reuter 6700 Arlon étage B3).

Créashop est une des nombreuses mesures entreprises par la Wallonie pour soutenir la création et l'innovation. A côté de ces mesures, la Wallonie entend également créer un cadre juridique favorable au développement des nouveaux commerces et favoriser un environnement urbain accueillant et stimulant en soutenant notamment les actions de « Place making » qui visent à faire réinvestir l'espace public par les citoyens.